

Règlement du Trophée Sports Mécaniques Autos UFOLEP Trophée EST

Règlement particulier, annexe au règlement sportif national UFOLEP

1) Périmètre du trophée

Le Périmètre du Trophée EST est défini avec l'accord des Comités Départementaux et Régionaux concernés.

Il regroupe les clubs de la Région Bourgogne Franche-Comté (soit les clubs des Départements 21,25,39,58,70,71,89,90) et de certains clubs de départements voisins (10,52 et 88) après validation de la CTR de la région Bourgogne Franche Comté (BFC).

2) Gestion / Statut juridique

1) Le Trophée EST est géré par le Comité Régional Bourgogne Franche Comté (BFC).

Les membres de droit sont :

- Le Président du Comité Régional UFOLEP /
- La Trésorière du Comité régional UFOLEP /
- Les membres de la CNS, GT ou COPIL licenciés dans la Région/

Référent CTR/ Trophée : CAZZOLA Michel

Référent Adjoint : DOVILER Sébastien

Secrétaire (responsable administratif) : PRIEUR Hervé

Responsable Financier : LLORCA Marie Hélène

Responsable Communication : PRIEUR Hervé

Responsable Formation : PRIEUR Hervé

Responsable Classement : MOUTON Bruno

Responsable Technique Kart Cross : BOLOT Pascal

Responsable Technique Poursuite sur Terre : HAMEN Jean Louis

Responsable Matériel : MOUTON Bruno

Responsable Chrono : LLORCA Marie Hélène

Membres de la CTR, deux représentants de chaque club adhérent.

2) Modalités d'adhésion et tarifs :

Une cotisation annuelle de 200.00 €, exigible en début de saison, est demandée à chaque club désirant adhérer au Trophée. Chaque club inscrit et à jour de sa cotisation pourra participer pour une voix aux différents votes.

Ces cotisations permettent d'assurer :

- Les frais administratifs
- Les frais de fonctionnement
- Les frais de formation
- Le remboursement des frais de déplacement pour les réunions nationales.
- L'achat de récompenses pour les pilotes et les officiels pour la remise des prix annuelle.
- L'achat et l'entretien du matériel

Les fiches individuelles pilotes, les passeports techniques et les timbres millésimés doivent être impérativement demandés par chaque club au ou à la référent(e) de la région Bourgogne Franche-Comté accompagnés du chèque de règlement à l'adresse compta.ufolepbfcc@gmail.com.

Aucune demande individuelle ne sera acceptée.



3) Calendrier des manifestations

En annexe.

4) Règlements techniques et sportifs du Trophée

Les règlements sportifs, techniques et disciplinaires et autres annexes sont disponibles en téléchargement sur le site :

<https://www.ufolep-trophee-est-auto.com/>

<http://www.ufolep-cns-auto.fr/>

5) Modalités d'inscription et d'engagement aux courses du Trophée

1) INSCRIPTION AU TROPHEE

Une cotisation annuelle de 5.00 € par pilote sera exigée pour être classé au Trophée. Le règlement se fera en ligne sur le site du Trophée lors de l'inscription.

<https://www.ufolep-trophee-est-auto.com/>

L'achat du timbre millésimé d'une valeur de 16 euros se fera auprès du Président de son club qui versera ensuite cette somme au ou à la trésorier(e) de la Région Bourgogne Franche Comté.

Pour être classé un pilote doit :

- a) posséder un transpondeur Chronolec nouvelle fréquence numéro supérieur à 15500
- b) s'assurer que son club est affilié au Trophée-EST.
- c) avoir un numéro de course validé lors de son inscription par le formulaire trophée.

Un pilote ne peut pas changer de catégorie en cours de saison (sauf cas de force majeure et en accord avec la CTR)

2) ENGAGEMENTS COURSES

Les bulletins d'engagements sont téléchargeables sur le site du Trophée pour la version papier.

Pour les clubs souhaitant mettre en place un engagement de course en ligne, un lien sera mis sur le site internet du trophée.

Le montant de l'engagement est fixé à 50.00 € pour une journée et 70.00€ pour 2 journées. La somme de 3.00€ par participant inscrit au Trophée sera versée au Comité Régional Ufolep BFC par le club organisateur qui doit effectuer le paiement dans les 2 semaines suivant le mail d'information indiquant le nombre de pilotes du Trophée classés lors de l'épreuve.

Une pénalité de 100€ sera appliquée au club si cette règle n'est pas respectée.

Le pilote doit impérativement s'engager au moins 10 jours avant l'épreuve. Après cette date tout engagement sera majoré de 10 euros.

Tout pilote engagé qui se désisterait moins de 10 jours avant la course, ne sera pas remboursé (sauf cas de force majeure justifiée).

Après le début des essais, en cas d'interruption de l'épreuve, l'organisateur n'a pas l'obligation de rembourser les pilotes.

3) REGLES GENERALES

Pour être qualificatif au championnat national le Trophée EST comptera un minimum de 3 épreuves sur la saison sportive et fournira son classement provisoire à la date fixée dans l'échéancier national.



6) Contrôle Technique d'avant saison

Un pré contrôle est obligatoire en début de saison pour chaque véhicule. Il peut s'effectuer dans le club de son choix.

Il est possible pour un ou plusieurs clubs de faire des pré-contrôles en commun.

Un pré-contrôle technique n'est pas autorisé le weekend de course, sauf cas de force majeure et avec accord du club organisateur.

7) Modalités de contrôles administratifs et techniques toutes épreuves

1) Double monte

Tout au long du championnat, les points sont attribués aux pilotes dans la même catégorie, et non aux véhicules.

Un pilote peut pratiquer dans différentes catégories, mais une seule catégorie à chaque course.

Quand 2 pilotes veulent utiliser le même véhicule dans 2 catégories différentes (ex : T4 vers P2 ou sur-classement T2 vers T3 par exemple) et dans le respect des règlements techniques tout au long de la saison, ils doivent être déclarés en « double monte » avant le début de la saison (1 seul numéro 1 pilote) et informer impérativement les organisateurs et la CTR. Un seul pilote est qualifiable pour le national (pas de double monte au national). Les pilotes en double monte ne peuvent pas permuter de catégorie en cours de saison.

2) Collecte des Résultats

Le rapport de clôture est envoyé dans les boites mails trophee.est@gmail.com ; alain-michel@wanadoo.fr ; jean-marie.pineau17@orange.fr dans la semaine suivant l'épreuve avec le modèle disponible <https://www.ufolep-cns-auto.fr/officiel-infos/rapport-de-cloture> ou <https://www.ufolep-trophee-est-auto.com/documents-utiles-organisateur>

Une liste de tous les officiels ayant participé à l'épreuve doit être envoyé sur la boîte mail du Trophée-Est. Le classement de la course est envoyé au responsable des classements au plus tard le mercredi suivant l'épreuve.

3) Pointage et Matériel

Il est souhaitable qu'il y ait au moins une personne formée au pointage et à l'utilisation du matériel Chronolec dans chaque club organisateur.

A l'issue de chaque course, le matériel est pris en charge par l'organisateur de la course suivante.

Le matériel de communication est pris en charge de la même façon par l'organisateur suivant qui devra assurer la mise en charge des batteries.

La fiche d'inventaire et de suivi doit être soigneusement complétée.

8) Officiels

Voir règlements nationaux.

Chaque club du trophée doit impérativement :

- Former et faire recycler des officiels : commissaires de piste...
- Tenir un listing précis et le communiquer sur la boîte mail du trophée. Ce listing sera publié sur le site internet du trophée (sur une page uniquement accessible par les organisateurs).
- Engager des officiels sur les courses :
Règle : si 1 pilote est engagé, il doit y avoir 1 commissaire de piste du même club ou 1 commissaire mandaté

Tous les officiels (Directeur de course, commissaires) doivent :

- Confirmer leur présence par un bulletin d'engagement au moins 5 jours avant la course.

- Se présenter au contrôle administratif comme les pilotes avec leur licence UFOLEP, leur carte FFSA ou leur numéro de certification.

Le club organisateur doit fournir aux officiels qui exercent sur la journée : le repas et la boisson.
Une récompense doit être attribuée aux commissaires.

9) Déroulement de la journée

Briefing :

Un briefing pour tous les officiels (commissaires de piste, technique, pointage et direction de course) est obligatoire le dimanche à 7h30 pour les courses qui se déroulent sur une seule journée. Pour les courses sur 2 jours, l'organisateur précisera dans son règlement particulier les horaires.

Un briefing pilote avec émargement est obligatoire et se déroulera à partir de 7h45 dans une zone dédiée par l'organisateur et si possible à proximité de la grille de départ. Tout pilote non présent au briefing se verra sanctionner d'un départ en fond de grille pour la 1^{ère} manche.

Le début des essais chronométrés débutera pour 8h
Déroulement des manches : voir règlement sportif national Ufolep.

Remise de prix : le classement de la journée s'effectuera avec tous les pilotes ayant participé (même les pilotes hors Trophée)

10) Qualifications au National

La période de qualification ira du 01/07 de l'année N, au 30/06 de l'année N+1
Chaque pilote souhaitant participer aux finales nationales devra se manifester auprès du Trophée par l'adresse mail : trophee.est@gmail.com

11) Annulation d'épreuve le jour de la course

En cas d'annulation d'une épreuve, les organisateurs doivent prévenir : les clubs du championnat, l'ensemble des pilotes engagés ainsi que les officiels.

En cas d'annulation tardive (dimanche matin pour cause de mauvais temps...), les pilotes qui auront effectué le contrôle administratif se verront créditer de 2 points de participation.
L'organisateur doit prévoir ce contrôle dès le samedi et impérativement envoyer la liste des pilotes présents au responsable du classement.

12) Interruption définitive d'épreuve le jour de la course

Voir règlement national

13) Barème de sanctions lors du déroulement des courses

Voir règlement national

14) Remise des récompenses

La remise de récompense de fin de saison est supervisée par la CTR, à cette occasion un club peut organiser une soirée festive.
Dans chaque catégorie, 3 à 5 récompenses sont remises en rapport avec le nombre de concurrents.
Budget : 3000 euros maximum pour les récompenses.

15) Discipline, Comportement et Civisme

- 1) L'organisateur doit gérer et organiser le stationnement sur le parc pilotes.



Le nombre de véhicules de ville est limité à 2 voitures par pilote : un véhicule de transport et un véhicule de mécanicien. Les véhicules de plus de 7.5T comptent pour 2 voitures.

L'organisateur devra préciser la date et l'heure de l'ouverture du parc pilote.

L'identification sera claire et visible (format A4) à la charge du pilote :

NOM-PRENOM-CATEGORIE-N° DE COURSE.

2) Chaque pilote doit repartir avec ses déchets et laisser l'endroit propre

3) Après minuit les nuisances sonores sont interdites (groupes électrogènes, cris, musique forte).

4) Contrôle Alcoolémie

Des contrôles d'alcoolémie peuvent être faits dès le matin aux essais, aussi bien pour les pilotes que pour les officiels. En cas de contrôle positif, le pilote ou officiel est exclu au minimum de la manche voir de la journée et cette faute est inscrite sur la fiche pilote/officiel.

Rappel : le pilote est responsable de ses accompagnateurs et c'est lui seul qui encourt des sanctions sportives.

16) Classement du Trophée / Points

Classement de la journée :

Tout pilote non présent sur la grille de départ et n'ayant pas signalé son abandon sera pénalisé de 15 points sur sa ou ses manches.

Classement Championnat :

Un classement propre au Trophée Est est établi après chaque épreuve selon la méthode suivante :

1^{er}	50 pts	6^{ème}	33 pts	11^{ème}	22 pts	16^{ème}	15 pts	21^{ème}	10 pts	26^{ème}	5 pts
2^{ème}	45 pts	7^{ème}	30 pts	12^{ème}	20 pts	17^{ème}	14 pts	22^{ème}	9 pts	27^{ème}	4 pts
3^{ème}	42 pts	8^{ème}	28 pts	13^{ème}	18 pts	18^{ème}	13 pts	23^{ème}	8 pts	28^{ème}	3 pts
4^{ème}	39 pts	9^{ème}	26 pts	14^{ème}	17 pts	19^{ème}	12 pts	24^{ème}	7 pts	29^{ème}	2 pts
5^{ème}	36 pts	10^{ème}	24 pts	15^{ème}	16 pts	20^{ème}	11 pts	25^{ème}	6 pts	30^{ème}	1 pts

Du 31^{ème} au dernier 1 point pour les pilotes ayant fait au moins une manche

Seuls les pilotes inscrits au Trophée se verront accorder les points au championnat, et récupéreront les positions et donc les points des pilotes hors Trophée.

Pour chaque participation, les pilotes sont crédités de 2 points de bonus dès lors qu'ils ont passé les contrôles administratif et technique.

Toutes les courses inscrites au championnat comptent pour le classement du Trophée.

En cas d'égalité entre 2 pilotes ou plus, le pilote ayant participé au maximum de course est classé devant. S'ils ne sont pas départagés, le résultat de la dernière course inscrite au championnat est pris en compte.

17) Communication / Internet

Le site internet <https://www.ufolep-trophee-est-auto.com/> est la source officielle de communication. On y retrouve l'inscription administrative au Trophée, les classements, le calendrier, les engagements, les règlements, etc....

Une page Facebook Trophée-EST Ufolep Poursuite sur Terre et Kart-Cross sera en complément du site.

La confirmation d'engagement se fera par la parution de la liste des engagés pour les clubs qui utilisent des engagements papier.



Le présent règlement particulier a été validé par la commission le 21/01/2024, il est complémentaire au règlement sportif et technique national 2023/2024 et afin d'être qualificatif pour le national, il doit être validé par la CNS Auto et Kart en application de l'article 24 du règlement sportif national.

Après validation par la CNS Auto, le présent règlement est adressé à chaque président et à chaque correspondant de club. Ceux-ci devront le porter à la connaissance de tous leurs pilotes et officiels.

Pour toute information, n'hésitez pas à consulter le site internet du Trophée :

<https://www.ufolep-trophee-est-auto/>

Ou le site de la CNS Auto

www.ufolep-cns-auto.fr

